



Formation Sensibilisation aux travaux en hauteur et port du harnais anti-chute

Art. R. 233-44 : Tout salarié devant utiliser un EPI doit être formé au port de l'EPI avec entraînement pratique, aux conditions d'utilisation, au contrôle et à l'entretien du matériel mis à disposition.



Objectifs :

- Connaître la réglementation sur les travaux en hauteur,
- Aborder les principes de sécurité relatifs aux accès, aux travaux et aux déplacements en hauteur,
- Découvrir les EPI et les systèmes de sécurité contre les chutes de hauteur disponibles sur le marché - Savoir choisir les EPI adaptés
- Etre habilité au port du harnais.

Public concerné :

Toute personne amenée à utiliser, de manière permanente ou occasionnelle, des EPI.

Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre :

Supports pédagogiques : ordinateur, vidéo projecteur. Divers EPI contre les chutes de hauteur.

Validation :

Une attestation de suivi de formation sera remise à l'employeur pour chaque stagiaire ayant réussi son évaluation.

Tarification : 650,00 € HT la journée forfaitaire pour un groupe de 2 à 8 candidats maxi (+ éventuellement frais de transport en dehors de la Région NORD - PAS DE CALAIS).

N'hésitez pas à nous contacter et à spécifier vos propres besoins, nous nous efforcerons de satisfaire au mieux à votre requête.



Contenus :

UF1 : Théorie

- Explication du décret du 1er septembre 2004 (travaux temporaires en hauteur), de sa circulaire d'application (juin 2005) et des textes relatifs aux travaux en hauteur,
- Analyse des modifications apportées au décret du 16 janvier 1965,
- Analyse des principes généraux de prévention de la loi n°91-1414 du 31 décembre 1991,
- Définition des droits, obligations et responsabilités du maître d'ouvrage, de l'employeur ou de son représentant et des salariés.

UF2 :

- Présentation et démonstration des différents matériels et systèmes de sécurité,
- Présentation des différents systèmes de sécurité, protections collectives et individuelles provisoires et définitives,
- Savoir contrôler et entretenir son harnais,
- Partage et échange sur les pratiques et problématiques de chacun des stagiaires.

UF3 : Pratique

- Apprendre à s'équiper,
- Connaître les règles d'utilisation d'un harnais et les domaines d'application de chaque point.

Durée / Recommandations :

Une journée de 7h00 : travail de groupe entremêlant théorie et pratique.

Prérequis : Les stagiaires devront être équipés des EPI suivants : Un vêtement de protection, une paire de gants, une paire de chaussure de sécurité, une paire de lunette de protection, un casque de sécurité avec jugulaire et un harnais anti-chute (EN 361) avec sa longe.

Taux de réussite en 2023 : 100 %